

Vous priez, je n'écoute plus

Esaië 1,10-17

1. Pour entrer dans le texte



Lisez le texte d'une traite, en cherchant, à voix haute si possible, ou en vous-même, le ton de ce qui est dit.

Ce texte ne fait pas de quartiers ! Son propos à l'égard du culte est d'une violence impressionnante. Nous sommes bien loin, cette fois, d'un appel à la confiance. Il s'agit plutôt de la mise en pièces d'une confiance, celle que le peuple a placée à la fois en son culte et son Dieu. Or Dieu vient dire que cela ne vaut pas, ne vaut plus. Pourquoi cette colère, ce dégoût de Dieu, ce sentiment qu'une limite a été franchie, que le contact est coupé ? Comment en est-on arrivé là ? Reste-t-il une issue ? Ces questions vont nous accompagner au cours de cette étude.



Relisez le texte, en notant, verset par verset, ce dont Dieu ne veut plus, et ce que Dieu veut – peut-être à l'aide d'un tableau (plus grand !) comme celui-ci :

	versets	Ce que Dieu ne veut plus	Ce que Dieu veut
Domaine du culte			
Autre domaine			

2. Pour éclairer la lecture

A. parmi les paroles du 1^{er} chapitre d'Esaië...

Les versets 10 à 17 font partie de l'en-tête du livre d'Esaië, le chapitre 1^{er}. En quelques passages regroupés, ce chapitre donne un aperçu, une compilation des préoccupations importantes de tout le message d'Esaië. Le fait que notre passage soit placé à cet endroit indique que ce qu'il dit du culte (et du droit !) n'exprime pas un souci secondaire, mais bien un point central du message du prophète.

B. ...les versets 10-17

Le verset 10 appelle à l'écoute, comme pour le début d'un enseignement (Ps 49,2), ou un appel aux témoins (cf Dt 32,1 ; Es 1,2). C'est une *parole du Seigneur* qui est donnée, à la 1^{ère} personne dès le v.11, à la manière d'un prêtre ("instruction sacerdotale" ou "oracle sacerdotal") qui déclare une offrande recevable ou non, ou qui se prononce sur un cas d'"impureté" ou de guérison (comparer avec Lv 13,17.43-44 ; Lv 14,48, à propos de l'examen fait par un prêtre). Cette parole, empruntant son style et son vocabulaire au langage liturgique, a peut-être été prononcée à l'occasion d'un culte.

Les instructions données par les prêtres étaient un des éléments du culte israélite ; les prophètes pouvaient aussi y transmettre leurs messages et appels. Mais ne donnons pas ici au mot culte un sens trop

même intérieur, qui est demandé ici, mais la pratique du droit, impossible à "intérioriser" !

Mais une autre lecture se présente alors, selon laquelle "point n'est besoin d'aller au culte, il suffit d'être juste". Qu'est-ce que cela signifie ? L'option "minimaliste", "il suffit d'être juste", au sens de ne pas causer de tort, de nuisance, est un programme louable certes, mais étrié par rapport à ce que Dieu demande en Esaië : "*causer le bien, faire droit, prendre la défense...*". C'est bien plus que "ne pas faire de mal". Intervenir pour la justice, effort à long terme ("*apprenez... recherchez*") demandant une attention toujours nouvelle, est un programme autrement plus exigeant, moins intérieur, plus social et politique, que la simple bienveillance individuelle qui risque de renoncer à la responsabilité sociale (de peur d'être "méchant(e)", bien sûr...).

Enfin et surtout : le danger que court le culte - danger d'être vain, parce que vécu sans que la vie "en-dehors" du culte recherche et pratique le droit et la justice - ce danger est parfaitement réel aujourd'hui aussi. C'est aussi le danger que le faste, la beauté, la paix apparente du culte masquent le fait que l'absence de justice a cassé la relation avec Dieu. L'appel à "*faire droit*" à celles et ceux dont les droits sont bafoués, passage obligé et prometteur d'une confiance à vivre, est lui aussi tout-à-fait actuel.

4. Votre écho

✍ "Changer le culte est inutile. C'est ailleurs qu'il faut agir. Si le culte est faussé, c'est à cause, non de ce qui s'y passe, ou ne s'y passe pas, mais à cause de ce qui se passe ou non *ailleurs*."

Une telle affirmation est-elle pertinente aujourd'hui, à votre avis? Pouvez-vous donner des exemples à l'appui ?

à la fin du v.15 qu'elle apparaît en clair. Suspense voulu : quand enfin l'explication est dite, elle n'en est que plus forte, et la fin du texte peut la marteler.

Le salut par le droit ? C'est-à-dire, la vie quotidienne par le droit : "*apprenez à causer le bien, faites le procès en faveur de la veuve, faites droit à l'orphelin, recherchez la justice...*" Non pas le changement de société, mais le changement de comportement en société, avec pour règle et pour lieu la justice et le droit. Ce message fait partie de l'"en-tête" du livre d'Ésaïe. Il n'a rien de marginal chez ce prophète, et se retrouve d'ailleurs chez d'autres.



Lisez Amos 5,21-24, et Michée 6,6-8. Observez comment ils parlent de ce que Dieu veut ; les termes employés en Am 5,24 et Mi 6,8 ; leurs ressemblances et différences par rapport à ceux d'Ésaïe.

"D'abord la justice. On discutera après." C'est un ordre impératif – mais c'est aussi une promesse. C'est donc bien le lieu de la *confiance possible* : pas de confiance réelle et *fiabile* (cf le mot rencontré au ch.7, dans notre 3^e étude) en-dehors du droit. Mais justement la pratique du droit ouvre la porte, et le cheminement, à la confiance. Confiance d'un peuple qui ne se trompe plus d'assurance (ni un culte "vain", ni l'abus de pouvoir) ; confiance de Dieu qui voit son projet de justice partagé et vécu ; confiance des démunis de la société, qui voient leur droit reconnu. Le mot *fidélité*, en Michée 6,8, exprime cela : on peut le traduire par *loyauté dans les relations* – entre le peuple, les démunis parmi le peuple, et Dieu.

C. Un procès caduc ?

À ce stade, nous pourrions être tentés de penser : "tout cela était urgent au temps d'Ésaïe ; mais nous, nous ne nous égarons plus en sacrifices ni en nouvelles lunes : le culte est devenu intérieur". Cette lecture, qui jette sur le peuple de l'AT un regard comme d'une "hauteur" que les chrétiens s'imaginent avoir atteinte, ne fait justice ni à Ésaïe, ni au Dieu dont il est le porte-parole. Ce n'est pas un culte,

restreint. Il y avait bien des assemblées culturelles en des lieux et moment précis ; mais le culte israélite ne correspond pas à notre image habituelle d'un moment à part, un jour précis de la semaine. La vie culturelle et la vie quotidienne dans l'Israël ancien étaient étroitement imbriquées. De nombreux événements que nous appellerions "profanes" (récoltes ; maladies ; médiation en cas de conflit...) impliquaient une visite au sanctuaire et une consultation du prêtre. En outre, les *fêtes et assemblées* ponctuaient la vie sociale, qui n'était pas "profane" au sens moderne de ce terme. Toute l'activité culturelle était en outre un pilier du pouvoir politique (notre étude 2 signalait le fondement religieux de l'autorité du roi). C'est dire que les paroles d'Ésaïe sur le culte ne touchent pas à un aspect isolable de la vie de son peuple, mais bien à une composante essentielle et quotidienne de son existence, tant personnelle que sociale.

Aux vv.18-20, une nouvelle parole du Seigneur intervient ("*dit le Seigneur*", v.18), non plus dans le style du prêtre, mais dans celui d'une des parties au tribunal public, cherchant à convaincre l'autre partie (style de la diatribe judiciaire, selon la note de la TOB).

Ces deux passages se font suite – comme deux mouvements d'une sonate, dans la même tonalité, ou deux tonalités parentes ; mais de style, de rythme, de tempo différents. Nous nous arrêterons à un seul de ces "mouvements", le passage des versets 10 – 17.

C. Au fil des versets

v.10 : "*grands de Sodome... peuple de Gomorthe*" : l'entrée en matière est virulente, choquante pour l'auditoire ainsi désigné ! Appeler ainsi le peuple et les chefs de Jérusalem, c'est évoquer, en pleine prospérité (cf verset suivant), un paysage de désolation, de destruction – géographiquement peu éloigné de Jérusalem, mais symbole de ce qu'on voudrait ne jamais voir ! Les noms de *Sodome* et *Gomorthe* évoquent aussi les crimes de leurs habitants. En Gn 18,20, une *plainte* contre leurs agissements (non précisés) est montée jusqu'à Dieu, qui mène l'enquête. Et en Gn 19, les habitants de Sodome refusent de recevoir les voyageurs/enquêteurs, les menaçant de viol et de mort, alors que la loi de l'hospitalité ordonnait qu'ils soient accueillis et que

leur vie soit protégée. Interpeller les chefs et le peuple de Jérusalem comme gens de *Sodome* et *Gomorrhe*, c'est les accuser d'agissements criminels.

l'instruction : ce même mot désigne aussi bien l'"*instruction*" donnée par Dieu à Moïse (imparfaitement traduite par "toi"), que l'enseignement ou conseil du prêtre, adressé aux fidèles venus le consulter, présenter une offrande, ou participer au culte, à l'*assemblée*.

v.11 : "*que me fait...? j'en suis rassasié... je n'en veux plus...*" : ces verbes l'un après l'autre (et la série continue aux vv.12-13: "*qui vous demande...? Cessez... je l'ai en horreur... je n'en veux plus... je les déteste... je suis las...*") disent avec force l'incroyable lassitude, l'écœurement de Dieu face au culte qui lui est rendu. Sentiment renforcé par l'énumération de sacrifices, puis l'énumération d'offrandes et d'assemblées. Cette abondance évoque une situation prospère, où le culte dans sa variété reflète la richesse du royaume ; on n'est pas ici en situation de pénurie, de siège ou de guerre.

"*la graisse des veaux...*" : contrairement à nos références culturelles et alimentaires actuelles (!), la *graisse* dans la langue originale désigne la meilleure partie, le morceau de choix.

v.12 : "*vous présenter devant moi*" : c'est le terme "officiel" qui désigne culte, pèlerinages, fêtes – on le trouve dans le Pentateuque : "*ils se présenteront devant ma face... ils ne se présenteront pas les mains vidées...*" (Ex 23,17 ; Ex 34, 20b.23 ; Dt 16,16. Dans ces passages, la TOB traduit ce terme par "*venir me voir, venir voir la face...*").

"*qui vous demande de fouler mes parvis...*?" : par cette question, qui sous-entend une réponse du genre "en tout cas pas moi !", Dieu nie avoir fait une telle demande. Il se dit clairement étranger au culte célébré en son nom. C'est inconcevable pour les auditeurs ! On n'imaginait pas à l'époque (bien avant la "critique des religions") qu'un culte existe sans qu'il ait été fondé par la divinité à laquelle il rend honneur. Nous comprenons peut-être mieux l'étonnement que pouvait susciter cette parole, si nous repensons à la surprise

La progression du texte, son passage du langage du culte au langage du droit, amène à cette étonnante constatation : ce que Dieu demande n'est pas une réforme du culte, mais bien un changement de vie sociale, relationnelle, juridique. Ce n'est pas le culte qu'il faut changer. C'est ailleurs qu'il y a à faire. L'espoir est ailleurs.



Vous aurez peut-être remarqué, en complétant le tableau proposé au début de notre recherche, que la case "*ce que Dieu veut*" / "*domaine du culte*" reste vide ! Ce n'est pas là, dans le culte, que Dieu veut un changement !

Est-ce à dire que pour Esaïe le culte n'est pas nécessaire, qu'il pourrait à terme disparaître ? Critique-t-il le culte uniquement à cause de l'injustice ambiante, ou le met-il en cause plus radicalement (cf.v.12) ? Le droit et la justice mis en pratique suffiraient-ils à dire la présence de Dieu au milieu de son peuple, la relation de son peuple avec lui ? Il n'est pas possible de trancher avec certitude. Ce passage d'Es 1,10-17 suscite la discussion, mais ne nous donne pas de projet à propos du culte ! Il nous paraît donc juste d'essayer de respecter ce silence du texte, qui ne dit rien d'un projet pour le culte en soi, qu'il soit positif (réformer le culte) ou négatif (le supprimer).

Il est peu probable qu'Esaïe ait imaginé une suppression du culte, même si par la suite ses paroles ont incité bien des lecteurs à se poser la question. En effet, le culte est aussi un lieu d'"*instruction*", en particulier à propos de ce que Dieu veut, de la justice qu'il attend de son peuple (cf notre étude 5).

Hors de tout débat sur le culte "en soi", *le propos par excellence du texte est de dire l'urgence d'un retour à la justice*. Or les fastes du culte masquent cette urgence. Le langage employé par Esaïe déchire le masque. Il s'en prend au culte pour ramener les auditeurs vers l'urgence.

B. Le droit d'abord !

Le texte, nous l'avons vu, tarde à donner la raison du dégoût éprouvé par Dieu. Elle n'est que suggérée au v.13, avec le mot "*forçais*". C'est

économiquement ne manquent pas du nécessaire, ce qui implique intervenir pour que leur droit ne soit pas bafoué. On voit que ce qui est demandé est bien moins une "attitude bienveillante" qu'un comportement actif, qui intervient dans les situations d'injustice. Le lieu où cette responsabilité se manifeste et se vérifie, c'est le lieu de la confrontation des intérêts, le lieu des décisions qui tranchent entre intérêts divergents : donc le terrain du droit.

3. Pour aller plus loin

A. Culte = *abomination* ??

Le contact a été coupé entre Dieu et ses adorateurs : le culte, lieu de la rencontre, et de la "visibilisation de la relation", ne fonctionne pas, ne fonctionne plus. Plusieurs expressions le soulignent : "*j'en suis rassasié... je n'en veux plus...*". Le point de rupture a été atteint.

Comment en est-on arrivé là ? La lecture au fil des versets nous l'a indiqué : le culte ne souffre ni d'un défaut interne, ni d'une application erronée. Il est devenu faux, contraire, abominable, à cause de ce qui se passe *en-dehors* du culte, dans la vie sociale, relationnelle, économique, juridique. C'est là que ce que Dieu demande n'est pas vécu, est même transgressé. Ainsi, le culte est devenu *abomination*, "*horreur*", parce qu'il dit accueillir Dieu, alors qu'en fait, la volonté de Dieu n'est pas accueillie : le droit des autres, ceux dont Dieu demande de prendre soin, n'est pas reconnu ; il est bafoué.

On pourrait dire que la relation à Dieu se détermine, se vit, se construit ou se détruit *hors du culte*. Le culte serait alors, au mieux, un reflet d'une relation bien vécue - mais pas le lieu où la relation se réforme. Si la relation à Dieu, qui se vit dans la relation aux autres en société, est faussée, le culte est devenu "*vain*" (v.13) : il tourne à vide sans pouvoir révéler le manque, la faille de la vie sociale. Et pourtant, c'est aussi le lieu, ou en tout cas un des lieux, où la faille de la justice doit être dénoncée – par la parole du prophète, dite peut-être en une occasion de culte, et qui utilise le langage culturel comme amorce !

provoquée par le Christ, en Mt 7,21-23, refusant d'accueillir celles et ceux qui disent : "*Seigneur, n'avons-nous pas fait tout ceci en ton nom...?*"

v.13 : "*offrandes*" : ce sont des offrandes végétales (farine, graines, fruits). Le texte les appelle "*vines*", c'est-à-dire *milles*, *néant* – mais sans explication pour le moment. "*Néoménie*" : fête à l'occasion de la nouvelle lune. "*Néoménie*, *sabbats*, *assemblées*" : tout cela était considéré comme prescrit par Dieu – mais selon le texte plus rien ne l'est. Notons que ce ne sont pas seulement les "*sacrifices*" d'animaux (v.11) ni les "*offrandes*" qui sont incriminés, mais aussi toutes les "*assemblées*".

"*fumée*" : celle des sacrifices et offrandes brûlés, ou celle de l'*encens*, autre traduction possible de ce mot. "*Je l'ai en horreur*" : dans la langue originale, c'est le mot par excellence de ce qui ne convient pas au culte, l'*abomination* ! Et voilà que le culte, dans ses différentes formes – la *fumée* n'en est qu'une - est devenu *horreur*, *abomination* : il est devenu son contraire. Mieux vaudrait pas de culte du tout.

"*je n'en puis plus des forfaits et des fêtes*". Le texte est concis, aucune explication n'est donnée, juste cette suite de mots. C'est cette juxtaposition, *forfaits-et-fêtes*, qui est insupportable au Seigneur.

Au v.14, au sommet de l'écoeurement : "*je les déteste... elles me sont un fardeau...*", on pourrait se demander si, loin des sacrifices et des grandes solennités, ce n'est pas à la prière que le peuple doit recourir...

Mais le v.15 détruit cet espoir. "*Quand vous étendez les mains... vous avez beau multiplier les prières...*" : *étendre les mains*, c'est le geste de la prière – mais l'emploi de cette expression ici prépare ce que Dieu va dire ensuite des *mains* étendues devant lui. "*Je me voile les yeux... je n'écoute pas*" : Les prières sont aussi irrecevables que les sacrifices, offrandes et assemblées ! Le Dieu "*compassant et miséricordieux, lent à la colère...*" (cf Dt 5,5b-10 ; Ps 103,8-9 ; Jon 4,2), *n'écoute plus* ; il déclare forfait. Il fait la grève...

"vos mains sont pleines de sang". Enfin, voici l'explication, la raison du dégoût de Dieu. *Sang*, littéralement *sangs* au pluriel, désigne des "actes de sang", des "crimes de sang" ; donc non pas le sang des animaux sacrifiés, mais bien le sang des victimes de crimes et de *forfaits* (cf v.13). A nouveau, le souvenir de Mt 7,21-23 peut nous revenir : "Ecartez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité !"

Au début du v.16, on peut encore penser que l'exhortation concerne le seul cadre du culte - le langage est celui du culte : "*lavez-vous, purifiez-vous*" - et comprendre que ce qui est demandé, c'est l'accomplissement d'une cérémonie de purification appropriée. Mais la suite nous détrompe : ces deux injonctions, "*lavez-vous, purifiez-vous*", vont être explicitées à l'aide d'un tout autre langage : "*cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien...*" (vv.16-17). Le verbe "*faire*" ici est employé au sens fort : *causer* du tort, ou *causer* du bien.

"*Otez de ma vue...*" : Le verbe traduit par *ôter* a un sens très fort : *mettre fin à, supprimer*. Il ne s'agit pas de se faire discrets, de continuer à mal agir mais "hors de la vue" du Seigneur, sans que des traces en apparaissent dans son temple ! On s'en doute, la vue du Seigneur *Saint d'Israël* et *Seigneur des multitudes* (cf. notre étude 2) s'étend largement au-delà des lieux du culte, au-delà du temple. Il sait d'où vient le sang sur les mains de ses adorateurs.

v.17 : "*Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, mettez au pas l'exacteur, faites droit à l'orphelin*" : cette fois, le changement de langage, amorcé avec "*cessez de faire le mal*", est effectif, et des situations concrètes sont évoquées. On a passé du vocabulaire du culte à celui de la justice et du droit. Ne pensons pas ici à un langage très spécialisé, comme peut l'être le langage juridique de nos jours. En effet, l'exercice du droit en Israël est de la responsabilité des citoyens qui se réunissent "*à la porte*" (Rt 4,1 ; traduction TOB "*au tribunal*"), c'est-à-dire sur la place publique à l'entrée d'une ville ou d'un village. Les textes parlant de l'exercice du droit (Dt 17,8 ; Am 5,10ss) s'adressent moins à des "spécialistes" qu'à des représentants de l'ensemble du peuple - même si la responsabilité quant au maintien du droit incombait particulièrement aux dirigeants (cf v.10, les

"chefs" interpellés avec le "*peuple...*"). Le terme traduit ici par "*justice*", et souvent dans d'autres textes par *droit*, désigne une décision, un acte d'arbitrage, qui rétablit une situation, qui réinstaure un équilibre, qui refait place à une personne lésée.

"*apprenez... recherchez...*" : le changement qui est demandé implique un effort de longue haleine, mais aussi la promesse d'un apprentissage possible : une démarche, un entraînement à un comportement nouveau.

"*mettez au pas l'exacteur*" : la TOB signale en note une autre lecture possible du texte original : "*faites droit à l'opprimé*". La pratique de la justice implique l'un et l'autre : la défense, mais aussi la "*mise au pas*", le fait de ramener le pouvoir accaparé par celui qui opprime à des proportions justes, qui ne mettent plus en danger l'équilibre entre les membres de la communauté. Rappelons que l'équilibre qu'Esaié et les prophètes ont en vue n'est pas une situation d'égalité, mais une situation où les responsabilités sont correctement exercées, et les droits de chacun respectés ; une situation où tous, riches ou pauvres, peuvent vivre.

v.17 : "*prenez la défense...*" : le mot dans la langue originale signifie "faire un procès, entamer une action judiciaire". Ce qui est demandé, c'est vraiment d'organiser la défense de la veuve, de soutenir sa cause face à des adversaires qui la priveraient par exemple de moyens de vivre. "*l'orphelin... la veuve*" : Ces mots au singulier désignent les orphelins et les veuves, qui sont en situation précaire, n'ayant, et pour cause, pas de défenseur attiré, pas de chef de famille qui puisse défendre les siens "à la porte", devant les représentants de la ville. Ils risquent de manquer du nécessaire, et ont besoin de la protection de leurs compatriotes pour assurer leur minimum vital, et organiser leur défense si ce minimum est menacé.

Comme le soulignait notre première étude, le prophète, au nom de Dieu, ne demande pas un *changement de société* (où il n'y aurait plus ni riches ni pauvres), mais un *changement de comportement en société* : il s'agit d'appliquer le droit qui existe, et qui est connu. Chacun doit veiller à ce que les plus faibles